

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 2 octobre 2009
(convocation du 21 septembre 2009)

Aujourd'hui Vendredi Deux Octobre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROU Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 15
Mme. BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
Mme FOURCADE Paulette à M. PIERRE Maurice à partir de 11 h
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre jusqu'à 10 h 20

M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 10 h 15
M. LOTHaire Pierre à M. GAUTE Jean-Michel
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT J.Jacques jusqu'à 11 h 30
M. PALAU Jean-Charles à Mme. COLLET Brigitte
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. QUERON Robert à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVYRE Mathieu jusqu'à 10 h 40
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUPOUY Alain

EXCUSES :

M. DELAUX Stéphan

LA SEANCE EST OUVERTE

Restructuration du bâtiment social de la 4ème Circonscription de voirie territoriale - Confirmation de décision de faire. Autorisation

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le bâtiment social de la 4^{ème} circonscription de voirie territoriale situé dans la zone industrielle de Pessac, 4 rue Gutenberg, a été construit dans les années 60.

Les usages de ce bâtiment sont multiples. Il se compose :

- Des vestiaires et douches pour le personnel de la régie voirie
- D'un restaurant y compris une cuisine pour le réchauffage des plats
- D'une grande salle de réunion pour l'ensemble des personnels du site, qui est aussi utilisée dans le cadre des astreintes voirie.

Compte tenu de la vétusté des locaux, de l'évolution des compétences des agents des circonscriptions de voirie territoriale et des règlementations en terme d'hygiène et sécurité, il est nécessaire de restructurer ce bâtiment.

Le programme de travaux établi en lien avec les utilisateurs de ce bâtiment consiste en :

- La création d'une salle d'astreinte
- L agrandissement de la salle de restauration
- La rénovation de l'ensemble des sanitaires, vestiaires et douches hommes/femmes.
- La mise en place d'une isolation thermique sur toutes les faces extérieures du bâtiment
- Le remplacement des menuiseries extérieures
- La mise en œuvre de systèmes d'énergies renouvelables :
 - panneaux photovoltaïques
 - production d'eau chaude solaire
- La mise en œuvre de systèmes de régulation liés à l'intermittence des usages
- La rénovation complète du second œuvre avec prise en compte des règlementations en terme d'hygiène, sécurité et accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Il conduit à réaliser une extension de 101 m² de SHON. La SHON totale de ce bâtiment s'établira à 353 m².

Les travaux respecteront les objectifs du plan patrimoine durable de la Communauté Urbaine de Bordeaux voté en conseil le 29/05/2009 :

1. Cette opération anticipe les futures préconisations du label BBC Effinergie Rénovation. Car si ce label impose un gain minimum de 40 % par rapport à la consommation énergétique de référence de la Réglementation Thermique 2005 pour un tel bâtiment, l'opération cible un gain de 60 % par rapport à cette consommation, préconisation du futur arrêté découlant de la loi «Grenelle 1».
2. L'économie réalisée sur les consommations énergétiques par rapport à un bâtiment respectant la RT 2005 est d'environ 2 300 € par an, soit 69 000 € sur la durée d'amortissement de l'opération estimée à 30 ans. De plus, la revente de l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques compense les dépenses liées à la consommation énergétique du bâtiment.

Le montant estimé des travaux est de 638 500 € HT, soit un coût de 1 809 € HT/m².

Le planning prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Mai 2009 Permis de construire
- Juin 2009 Dossier de consultation des entreprises (DCE)
- Septembre 2009 Appel d'offres (publicité)
- Février 2010 Début des travaux pour une durée de 1 an

La consultation fera l'objet du lancement d'un marché à procédure adaptée.

Cette dépense prévue au Programme Prévisionnel d'Investissement 2009/2013 sera imputée sur les crédits ouverts du budget principal des exercices 2009 et 2010 :
Chapitre 23, compte 2313, fonction 0200, CRB AA20, programmes GB00 et GB04.

Compte tenu des éléments avancés, il vous est demandé Mesdames, Messieurs,

- De confirmer la décision de faire
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 2 octobre 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. MICHELE ISTE

REÇU EN PRÉFECTURE LE
15 OCTOBRE 2009

PUBLIÉ LE : 22 OCTOBRE 2009